

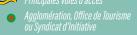
• LES BASSINS VERSANTS :	09	
> des Collières, de l'Argentelle et du Bancel,	12	
> de la Galaure,	14	
> de l'Isère et de la Bouterne,	16	
> de la Bourne, de la Lyonne et de la Vernaison,	18	
> de la Barberolle et de la Véore,	20	
> de la Drôme et de la Haute Drôme,	22	
> du Val de Drôme,	24	
> du Roubion, du Jabron et de la Riaille,	26	
> de la Berre,	28	
> du Lez et du Lauzon,	30	
> de l'Eygues et de l'Oule,	32	
> de l'Ouvèze et de la Méouge	34	
• DEUX ENCLAVES RÉGLEMENTAIRES	36	
• LE RHÔNE	38	
• LES PLANS D'EAU DE LA DRÔME	42	
• LE DOMAINE FÉDÉRAL	54	
• LE DOMAINE PUBLIC	55	
• LES PONTONS HANDIPÊCHE	56	
• DES SURVEILLANTS INFORMATEURS	59	
• L'OFB	61	
• L'ARPARA	62	

Signalétique des cartes "bassins versants" (pages 10 à 33)









Siège AAPPMA



La pêche en Drôme, un loisir pour tous à défendre et promouvoir

La Drôme, un département merveilleux où il fait bon vivre, un milieu aquatique où chacun, suivant ses modes de pêche et ses pratiques, pourra assouvir sa passion.

Ce guide vous permettra de trouver les lieux de pêche qui conviennent à vos pratiques et vos envies, parmi de nombreux sites très divers et d'une grande richesse halieutique:

LA DRÔME DES COLLINES: une grande diversité environnementale. Des paysages vallonnés, verdoyants, parcourus par de nombreuses rivières riches en truites « Fario ».

LE ROYANS-VERCORS: région naturelle située entre le pied du massif du Vercors et l'Isère. Des paysages exceptionnels, gorges, falaises, vallées agricoles ou forestières où coulent des rivières aux eaux claires qui éveilleront vos sens et vous donneront envie de pêcher.

LE DIOIS ET LA VALLÉE DE LA

DRÔME: aux sources de cette rivière qui donne son nom à notre département, le Diois amène les influences alpines du Vercors à la douceur provençale de la Drôme aval. Cours d'eau richement peuplés en truites et cyprinidés d'eau vive.

LA DRÔME PROVENÇALE: le climat méditerranéen, un ciel bleu comme l'eau qui coule au milieu des champs de lavande, de vignes ou d'oliviers.



Christain Brély Président de la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

De nombreux cours d'eau peuplés de truites méditerranéennes à la robe si particulière.

LA VALLÉE DU RHÔNE: domaine des pêcheurs de la seconde catégorie avec de nombreux lacs, contre-canaux où vivent des brochets, sandres, black-bass, carpes et poissons blancs; traversée par notre Fleuve Rhône et ses poissons trophées.

LA RIVIÈRE ISÈRE: où se côtoient la truite et les espèces de poissons blancs et carnassiers; où notre Fédération, la Région Auvergne Rhône-Alpes et nos partenaires (dans le « Projet Phare ») créent des aménagements permettant l'accès et la pratique de la pêche en de nombreux lieux.

Notre département en totale réciprocité saura apporter énormément de plaisir et de joie à tous ceux qui sauront faire preuve de respect, de partage et d'amour pour nos milieux aquatiques.

Notre monde de la pêche assume la gestion, la protection et l'amélioration du milien aquatique, La promotion et le développement du loisir pêche.

Les pêcheurs, débutants ou expérimentés trouveront dans les pages suivantes un inventaire des nombreuses possibilités de pêche de notre département. La Fédération, les 30 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), et l'Association de Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (APAEF), qui gèrent la pêche en Drôme sont toutes solidaires et réciprocitaires.

La gestion adaptée pour nos cours d'eau de première catégorie, dont une grande partie en patrimonial assure une belle densité de salmonidés. La seconde catégorie, avec un domaine particulièrement riche, fera la joie de pêcheurs au coup, aux leurres... Les pêcheurs de carpes trouveront de nombreux sites du nord au sud au grand nombre de contre-canaux, plans d'eau, cours d'eau, tous richement peuplés permettant une pêche individuelle ou familiale. La pêche aux silures se développe sur le fleuve Rhône avec des poissons trophées.

Notre Fédération vous offre:

- > La possibilité de s'initier ou de se perfectionner à la pêche avec l'aide des « Ateliers Pêche Nature » (A.P.N.) avec nos animateurs agréés.
- > La découverte et la pratique de techniques de pêche spécialisées, encadrées par nos animateurs agréés de notre Fédération ou des partenaires quides de pêche.

Alors, pour tronver nn coin de pêche à votre goût... suivez le guide. Bonne pêche en Drôme!



La Fédération de pêche de la Drôme, une équipe à votre service

LE BUREAU

Président:

Christian Brély (Montélimar) 06 88 57 93 21

Trésorier:

Gérard Crespo (Saint-Mamans) 06 74 85 43 61

Vice président :

Jean-Marc Ducoin (Anneyron) 06 71 61 82 62

Vice président:

Christian Péclier (Saint-Vallier) 06 82 10 08 36

Secrétaire:

Martine Roustant (Pierrelatte)06 14 58 39 71

Trésorier adjoint :

Christian Gamacchio-Perotti (Romans) 06 48 60 90 63

Secrétaire adjoint :

Olivier Salin (Rémuzat) 06 83 21 94 59

LES ADMINISTRATEURS

Président des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets.

Donzère, 06 27 54 79 49

🔑 Frédéric Fargeau :

Saint-Marcel-les-Valence. 06 26 93 76 74

Alain Loger:

Montélimar, 06 60 12 83 19

Jacques Pourchaille:

Loriol. 06 49 78 32 37

Benoît Antelme:

Romans. 06 78 23 59 90

Anthony Cuoq:

Valence, 06 11 26 31 88

Romaric Fourt :

Albon. 06 15 39 69 38

🛮 Émile Malicorne :

Die. 06 74 16 97 19

Ils sont élus pour un mandat de cinq ans, soit d'avril 2022 à mars 2027

LE PERSONNEL FÉDÉRAL

> Administration : 04 75 78 14 40

> Comptabilité : 04 75 78 14 41

> Chargé de mission : 06 25 28 38 96

> Techniciens: 06 26 45 24 86 ou 06 13 08 27 09 ou 06 10 54 69 17

> Animateurs : 06 22 02 32 86 ou 06 18 54 53 76 FÉDÉRATION DE LA DRÔME POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



50 chemin de Laprat - 26000 VALENCE Tél.: 04 75 78 14 40 fedepeche26@orange.fr www.drome.federationpeche.fr



www.facebook.com/fdpêche26

De la vallée du Rhône à la vallée de la Drôme en passant par la Drôme des collines, notre département regorge de rivières, cours d'eaux et autres coins de pêche. La preuve, il a emprunté le nom d'une rivière qui s'écoule d'Est en Ouest de notre territoire, arrosant de nombreuses communes et faisant le plaisir de milliers de passionnés.

Les sécheresses et étiages sévères de l'été dernier nous ont néanmoins prouvé à quel point cet or bleu peut venir à manquer et combien ces rivières sont un patrimoine naturel à chérir et conserver. Les pratiquants en font l'expérience tous les jours et la Fédération

Marie-Pierre Mouton Présidente du Conseil départemental de la Drôme

de pêche de la Drôme en est bien consciente, elle qui, déclarée d'intérêt général, protège les milieux aquatiques et veille à la protection du patrimoine piscicole.

Le Conseil départemental partage pleinement les positions de la Fédération concernant la restauration des écosystèmes aquatiques et œuvre en ce sens en l'accompagnant et soutenant ses actions locales.

Nous souhaitons également ouvrir la pratique halieutique au plus grand nombre, puisque le Département soutient l'aménagement de pontons handipêche répartis sur de nombreux sites emblématiques drômois.

La pêche, qu'elle soit solitaire ou conviviale, sportive ou décontractée reste toujours passionnée et respectueuse des milieux naturels. C'est pourquoi le Département est fier de voir la Gervanne, la Drôme, le Lez ou l'Herbasse campées d'amoureux de chevesnes, carpes, truites ou autres ombres communs.

« On revient de la pêche, heureux, purifié, rempli d'un grand bonheur. » disait Churchill... Nul doute que ce guide constituera un inventaire indispensable pour vous y aider.

Très bonne pêche en Drôme!

- L A D R O M E -

Mordus, les jeunes!

De plus en plus nombreux, ils découvrent la pêche et en deviennent accros.







La Fédération de pêche de la Drôme est partenaire







Les bassins versants

PLAINE DE VERCORS ROYANS

DRÔME

VALLÉE DE LA DRÔME

Du nord au sud, la cartographie halieutique de la Drôme vous est présentée sous forme de **12 bassins versants** sur lesquels sont réparties les **30 associations locales, toutes en réciprocité.**

DRÔME PROVENÇALE

LES BASSINS VERSANTS :

Des Collières, de l'Argentelle et du Bancel >>

De la Galaure >>

De l'Isère et de la Bouterne >>

De la Bourne, de la Lyonne et de la Vernaison >>

De la Barberolle et de la Véore >>

De la Drôme et de la Haute Drôme >>

Du Val de Drôme >>

LES AAPPMA:

La Gaule Rambertoise, la Gaule Anneyronnaise, la Truite des Veuzes et d'Oron, l'Association d'Albon et du Bancel.

Les Parfaits Pêcheurs de Saint-Vallier, la Truite de la Galaure.

La Gaule Romanaise et Péageoise, l'Amicale des pêcheurs de Saint-Christophe et le Laris, la Truite Bouternoise.

La Gaule du Royans, la Truite du Vercors, la Gaule Romanaise et Péageoise.

L'Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence, la Truite de la Véore, l'Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme.

La Truite Dioise, la Truite du Désert, la Préservatrice de la Gervanne.

Les Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme, l'Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme, les Amis de la Gaule Loriolaise.

Du Roubion, du Jabron et de la Raille >>

De la Berre >>

Du Lez et du Lauzon >>

De l'Eygues et de l'Oule >>
De l'Ouvèze et de la Méouge >>

L'Anguille Donzèroise, la Gaule Pierrelattine et la Gaule Tricastine.

La Gaule Tricastine, la Gaule Colonzelloise, la Gaule Pierrelattine.

La Truite de Bourdeaux, la Truite du Jabron, la Gaule Montilienne, la Truite de la Vèbre,

La Gaule de l'Eygues et de l'Oule.

La Truite de l'Ouvèze et la Truite de la Méouge.

10 o

LA DRÔME

LA DRÔME > Bassin-versant DES COLLINES DE L'ARGENTELLE ET DU BANCEL

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



Saint-Sorlin-en-Valloire et Anneyron sont les bourgs repères et accueillants de ce haut lieu (le plus au nord du département) de la pêche de la truite. Les Veuzes et l'Oron sont sans doute les fleurons de ce bassin.

< Manthes

LES AAPPMA LOCALES:



> L'Association d'Albon et du Bancel

Président: Romaric Fourt Tél.: 06 15 39 69 38 pechealbon@gmail.com

> La Gaule Annevronnaise

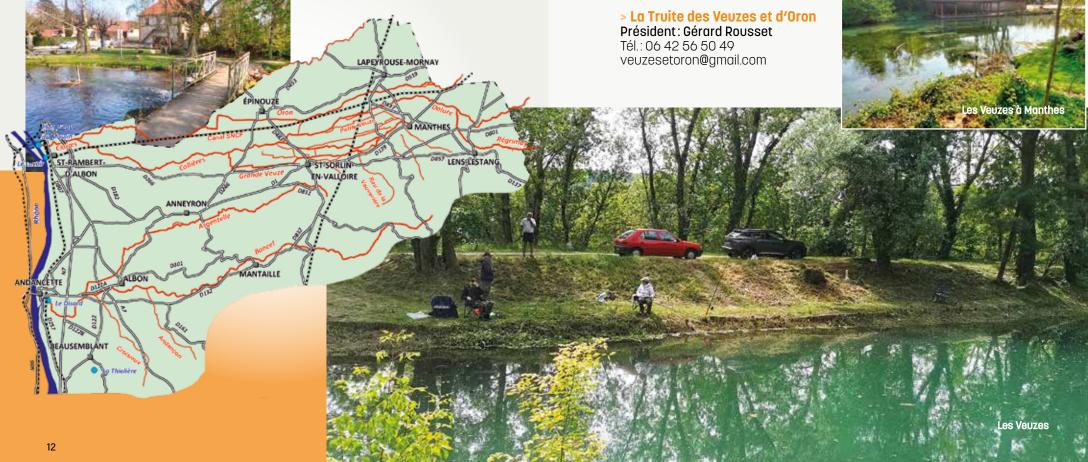
Président: Jean-Marc Ducoin Tél.: 06 71 61 82 62

> La Gaule Rambertoise

Président: Jean-Paul Sonnier Tél.: 06 70 83 41 27 lagaule.rambertoise@outlook.fr

Les sources des Veuzes avec son lavoir dans le village de Manthes. Au bout du lac se situe une vieille roue de pêche et sur le côté, un grand parc où les enfants peuvent iouer. Sur le parcours, de nombreux coins de pêche. Entre les Veuzes et l'Oron, plus de 60 kilomètres de rivière.





LA DRÔME DES COLLINES

> Bassin-versant DE LA GALAURE

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



Venue du département voisin de l'Isère, la Galaure serpente jusqu'à Saint-Vallier où elle se jette ensuite dans le Rhône. Les pêcheurs la pratiquent surtout en amont d'Hauterives.

LES AAPPMA LOCALES:



> Les Parfaits Pêcheurs de Saint-Vallier

Président: Christian Pinet Tél.: 06 03 84 08 33

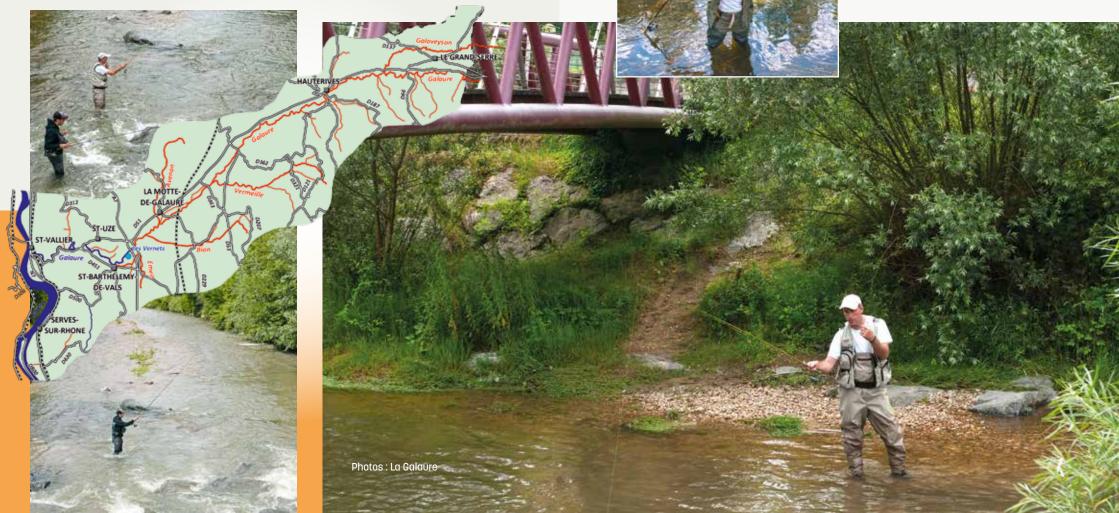
parfaitpecheurvall26@gmail.com

> La Truite de la Galaure Président: Laurent Thivolle Tél.: 06 11 09 57 14

1el.: 06 II 09 57 14

2 PARCOURS NO KILL

> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche de la Drôme ou sur celui de la Préfecture de la Drôme.



LA DRÔME > Bassin-versant DES COLLINES ET DE LA BOUTERNE

POUR LA RÉGLEMENTATION : veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



Le plus grand bassin-versant du département. Si l'Herbasse, la Savasse ou la Veaune sont bien connues, on n'oubliera pas les rivières à truites de la rive gauche de l'Isère comme la Serne ou la Béaure, ni les étangs de Peyrins.

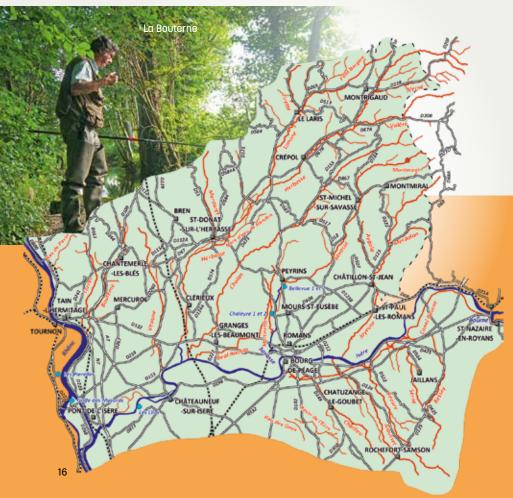
LES AAPPMA LOCALES:



> L'Amicale des Pêcheurs de Saint-Christophe et le Laris Président: Hervé Jarrin Tél.: 04 75 45 74 77 amicalepecheurst christophe@orange.fr

> La Gaule Romanaise et Péageoise Président: Florian Thézier Tél.: 06 75 87 23 93 gaule.rp@wanadoo.fr > La Truite Bouternoise Président: Diégo Leches Tél.: 06 75 90 08 97 truitebouternoise@live.fr

> L'Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence Président : Anthony Cuoq Tél.: 06 11 26 31 88 asso.appv@gmail.com

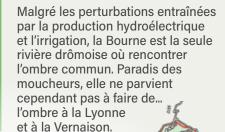






ROYANS > Bassin-versant DE LA BOURNE, DE LA LYONNE ET DE LA VERNAISON

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



LES AAPPMA LOCALES:



> La Gaule du Royans

Président : Algin Caillot Tél: 06 48 09 34 59 gaule-du-royans@sfr.fr

1 PARCOURS SPECIFIQUE

> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche de la Drôme ou sur celui de la Préfecture de la Drôme

> La Truite du Vercors

Président: Yves Pesenti Tél.: 06 61 77 56 41 latruiteduvercors@sfr.fr

2 PARCOURS SPECIFIQUES ET 1 PARCOURS NO KILL

> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche de la Drôme ou sur celui de la Préfecture de la Drôme.

> La Gaule Romanaise et Péageoise

Président: Florian Thézier Tél.: 06 75 87 23 93 gaule.rp@wanadoo.fr







LA PLAINE > Bassin-versant DE VALENCE | DE LA BARBEROLLE ET DE LA VÉORE

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



Descendue du Vercors, la Barberolle coule jusqu'au Rhône. La Véore venue elle aussi des contreforts du plateau descend plus au sud et son affluent, le Guimand, n'est pas à négliger.



LES AAPPMA LOCALES: ©©©



> L'Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence

Président: Anthony Cuoq Tél.: 06 11 26 31 88 asso.appv@gmail.com

> La Truite de la Véore

Président: Jean-Emmanuel Grégorio Tél.: 06 70 73 76 12

> L'Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme

Président: Joël Maugard Tél: 06 23 46 09 60 ehbvd.26800@yahoo.fr

De nombreux plans d'eau richement peuplés: le Chez (Étoile), Beauvallon et Base Nature d'Étoile, tous trois gérés par l'Association des pêcheurs de la plaine de Valence (APPV). Les Bas Chassiers (Chabeuil) et les Petits Robins (Livron) sont propriétés de la Fédération, ainsi que le deuxième lac aux Petits Robins, propriété de la commune de Livron et géré par l'Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme.





LA VALLÉE > Bassin-versant DE LA DRÔME ET DE LA HAUTE DRÔME

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



L'autre grand et riche bassin-versant du département. La rivière est 100 % drômoise et prend sa source non loin du col de Carabès. Ne pas hésiter à interroger les trois AAPPMA gestionnaires de ce précieux domaine.



LES AAPPMA LOCALES:



> La Truite du Désert

Président: Olivier Laudet Tél: 06 14 32 20 45 truitedudesert@yahoo.fr

> La Préservatrice de la Gervanne

Président: Serge Bonnefois Tél.: 06 12 34 23 48 lapreservatricedo@gmail.com

1 PARCOURS NO KILL

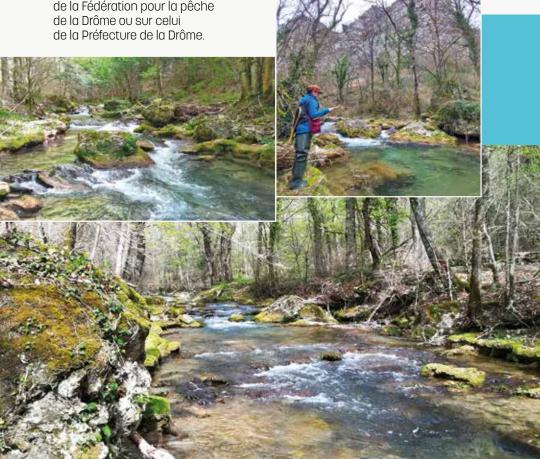
> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche

> La Truite Dioise

Président : Émile Malicorne Tél: 04 75 21 22 67 latruitedioise26@amail.com

4 PARCOURS NO KILL

> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche de la Drôme ou sur celui de la Préfecture de la Drôme.



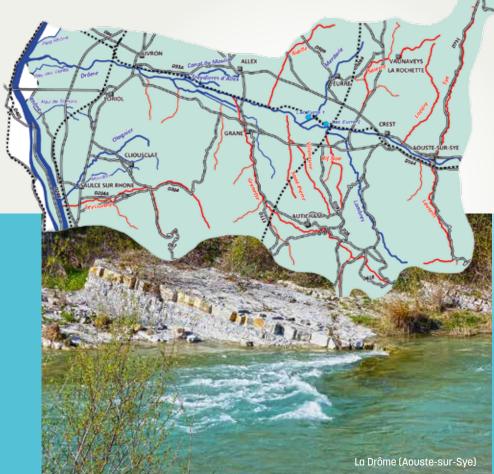
LA VALLÉE DE LA DRÔME

> Bassin-versant DU VAL DE DRÔME

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



De Saillans au Rhône, la Drôme, en passant par Crest, se donne des allures de gave. Elle est en 2° catégorie comme une grande partie du domaine géré par les trois associations locales. À signaler le plan d'eau de Eurre riche en carnassiers.



LES AAPPMA LOCALES:



> L'Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme Président: Joël Maugard

Tél.: 06 23 46 09 60 Ehbvd.26800@yahoo.fr

> Les Amis de la Gaule Loriolaise

Président: Jacques Pourchaille Tél.: 04 75 63 95 03 lagauleloriolaise@gmail.com



> Les Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme Président: Gillian Bernard

Tél.: 06 29 05 76 46 pmvd@laposte.net



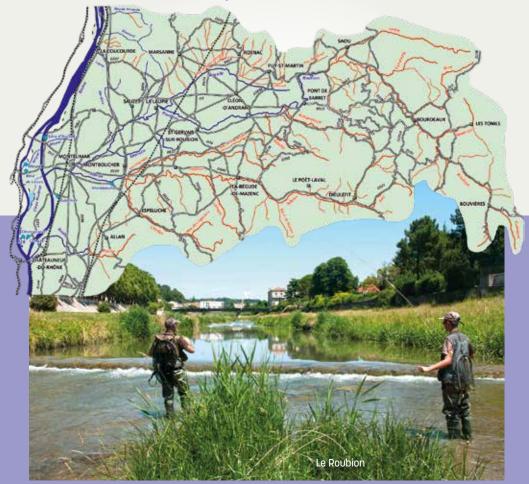


LA DRÔME > Bassin-versant DU ROUBION, DU JABRON ET DE LA RIAILLE

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



Longtemps à serpenter côte à côte, le Roubion et le Jabron finissent par se rejoindre à Montélimar après avoir arrosé Bourdeaux, Soyans pour la première, Le Poët-Laval et la Bégude de Mazenc... pour la seconde.



LES AAPPMA LOCALES : 🏮 📦 🚳



> La Truite de Bourdeaux

Président: Jean-Philippe Louis Tél: 06 19 60 86 79

1 PARCOURS NO KILL

> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche de la Drôme ou sur celui de la Préfecture de la Drôme.

> La Truite du Jabron

Président: Frédéric Moulin Tél.: 06 72 85 48 13 latruitedujabron@orange.fr

Sur le Jabron, dans la traversée de La Bégude de Mazenc, un parcours de 300 mètres est réservé aux pêcheurs de moins de 14 ans.





> La Gaule Montilienne

Président: Christian Brély Tél: 06 88 57 93 21

De nombreux contre-canaux d'Ancône à Châteauneuf-du-Rhône Nombreux plans d'eau: lacs de Châteauneuf-du-Rhône, lac de Monboucher, lac de Gournier (Montélimar) et la base de loisirs de Montélimar, tous richement peuplés de poissons blancs et carnassiers.

> La Truite de la Vèbre

Président: Pascal Vincent Tél.: 06 65 28 96 99 latruitedelavebre@gmail.com





> Bassin-versant DE LA BERRE

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



Outre ces rivières à truites, les deux associations locales comptent aussi de belles destinations en seconde catégorie, avec le Rhône mais aussi plusieurs plans d'eau intéressants: les deux plans d'eau de Saint-Ferréol (Donzère), le plan d'eau de Jouvette et Péroutine (Pierrelatte) et le plan d'eau Eurodif (Pierrelatte).

Le plan d'eau de Jouvette et Péroutine VALAURIE PIERRELATTE CLANSAYES

LES AAPPMA LOCALES:



Le plan d'eau

de Saint-Ferréol

> L'Anguille Donzéroise

Président : Alain Loger Tél: 06 60 12 83 19 anguilledonzeroise@laposte.net

> La Gaule Pierrelattine

Président: Cédric Chataianier Tél.: 06 41 88 80 46 Aappmalagaulepierrelattine@amail.com

1 PARCOURS SPECIFIQUE

> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche de la Drôme ou sur celui de la Préfecture de la Drôme

> La Gaule Tricastine

Président: Antoine Vergier Tél.: 06 73 21 99 96 gaule.tricastine@orange.fr

3 PARCOURS NO KILL

> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche de la Drôme ou sur celui de la Préfecture de la Drôme



> Bassin-versant DU LEZ ET DU LAUZON

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.

30



Les méandres du Lez se faufilent par endroit entre les oliviers et les champs de lavande. Mais les truites locales ne mordent pas pour autant à l'olive...





Président : Antoine Vergier Tél : 06 73 21 99 96 gaule.tricastine@orange.fr

3 PARCOURS NO KILL

> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche de la Drôme ou sur celui de la Préfecture de la Drôme.

LES AAPPMA LOCALES:

> La Gaule Colonzelloise

Président : Cédric Veron Tél : 06 80 38 12 41

1 PARCOURS NO KILL

> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche de la Drôme ou sur celui de la Préfecture de la Drôme.

Le Lez

> La Gaule Pierrelattine

Président: Cédric Chataignier Tél.: 06 41 88 80 46 Aappmalagaulepierrelattine@gmail.com

1 PARCOURS SPECIFIOUE

> Veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche sur le site internet de la Fédération pour la pêche de la Drôme ou sur celui de la Préfecture de la Drôme.





> Bassin-versant DE L'EYGUES ET DE L'OULE

POUR LA RÉGLEMENTATION : veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



Venue des Hautes-Alpes voisines, l'Eygues est une des plus longues rivières du département qu'elle traverse pour se jeter dans le Rhône au sud de Mondragon, en Vaucluse. Ici aussi, les truites ont un accent chantant...

LES AAPPMA LOCALES:

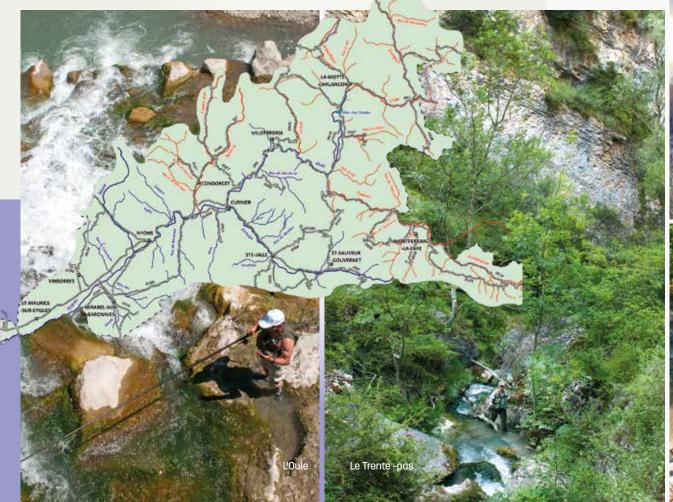


> La Gaule de l'Eygues et de l'Oule

Président : Olivier Salin Tél: 06 83 21 94 59 aappmagauledeleygues etdeloule@gmail.com

Plan d'eau du Pas des Ondes: réglementation spécifique, information sur place.









> Bassin-versant DE L'OUVÈZE

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.



La rivière des Baronnies riche de sympathiques petits affluents sur sa rive gauche avant d'entrer elle aussi en Vaucluse.

L'AAPPMA LOCALE:



> La Truite de l'Ouvèze

Président: Jean-Louis Gransart

Tél.: 06 23 83 43 43



> Bassin-versant DE LA MÉOUGE

Petite rivière de la Drôme provençale, la plus au sud du département... et de la région Rhône Alpes.

L'AAPPMA LOCALE:



> La Truite de la Méouge Président : Dominique Mione

Tél.: 06 67 91 47 70



DEUX ENCLAVES RÉGLEMENTAIRES

POUR LA RÉGLEMENTATION: veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral de l'année en cours pris au titre de la pêche.

L'ENCLAVE DES PAPES

Elle fait partie du département de Vaucluse. La pêche est régie par la fédération de ce département. Renseignements:

Tél.: 04 90 86 62 68

Carte de pêche de la Fédération du Vaucluse ou autre carte avec timbre du Club Halieutique, de l'EHGO ou de l'URNE.



LUS-LA-CROIX-HAUTE

Sur le territoire de cette commune drômoise, la réglementation de la pêche est fixée par la fédération des Hautes-Alpes.

Renseignements: Tél.: 04 92 53 54 71

Carte de pêche de la Fédération de la Drôme ou autre carte avec timbre du Club Halieutique, de l'EHGO ou de l'URNE.





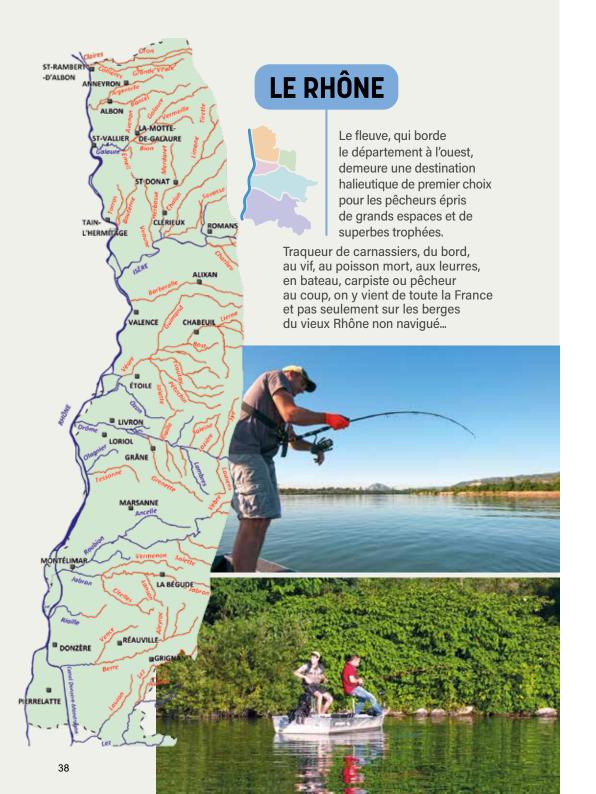
Swiss Life, des solutions expertes



- Épargne & retraite
- Gestion de patrimoine intégrant une offre de banque privée
- Santé & prévoyance
- Assurance de biens

ASSUREUR DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE LA DRÔME DEPUIS PLUS DE 30 ANS

Michel ESCHENBRENNER - Agent général d'assurances - 17 avenue de Verdun - 26 000 VALENCE Tél. : 04 75 43 05 18-valence@agence-swisslife.fr - www.michel-eschenbrenner.swisslife-direct.fr - N° Orias: 07007507





La pêche de la carpe

Sur le Rhône, les parcours où la pêche de nuit de la carpe est autorisée sont indiqués par les points kilométriques (PK). Les secteurs ouverts à la carpe de nuit sur le Rhône et certains plans d'eau sont précisés chaque année par un arrêté interpréfectoral Drôme-Ardèche mis en liane sur notre site :

www.drome.federationpeche.fr

Sur tous les parcours, la pêche de nuit est autorisée du 1er janvier au 31 décembre, sauf sur le plan d'eau du pas des Ondes, commune de Cornillon sur Oule, où elle est limitée à la période du 1er mai au 30 septembre.

RAPPEL

L'autorisation de pêche à la carpe de nuit n'induit pas automatiquement l'autorisation de camper; le bivouac seul est autorisé. Seul le propriétaire - et non le détenteur du droit de pêche - peut accorder l'autorisation de camper sur les bords d'un parcours ouvert à la pêche de nuit de la carpe. Article R 436-14 CE « toutefois, depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité». Article L 436-16 «est puni d'une amende de 22 500 euros le fait de transporter vivantes les carpes de plus de 60 cm».

Info Viarhôna

Dans la Drôme, les pêcheurs sur présentation de leur carte de pêche sont



considérés, selon arrêté préfectoral n°10-2690 du 01.07.2010 comme des ayants droit pour pratiquer leur loisir en empruntant la Viarhôna.

Les pêcheurs peuvent accéder à leurs lieux de pêche ou s'en approcher avec leurs véhicules en respectant la signalisation mise en place.

Ils doivent respecter les autres usagers (vélos, piétons, rollers, poussettes fauteuils roulants) en laissant toujours libre leur passage, en roulant à vitesse réduite. Ce qui implique notamment de ne pas se garer sur la voie.





Une offre très variée



Les plans d'eau

LES PLANS D'EAU > Les communes : Les espèces présentes

LE MOULIN > Saint-Rambert d'Albon/Sablons (38): Carpes, brochets, gardons, perches, tanches

LE LAVOIR > Saint-Rambert d'Albon : Truites arc-en-ciel, gardons, brochets, carpes

LE DISARD > Andancette: Truites arc-en-ciel, carpes, gardons

LA THIOLIÈRE > Beausemblant : Gardons, carpes, brochets, perches, tanches

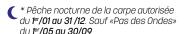
- LES VERNETS > Saint-Barthélemy de Vals : Carpes, brochets, gardons, black-bass
 - MONTMIRAL > Montmiral: Truites fario et arc-en-ciel, gardons
 - LES LACS DE BELLEVUE > Peyrins : Gardons, tanches, carpes, brochets, black bass
 - LES ÉTANGS DE CHALEYRE > Peyrins : Gardons, tanches, carpes, brochets, black bass
 - LE LAC DE CHAMPOS > St-Donat-s/l'Herbas : Truites arc-en-ciel, gardons, perches, brochets, carpes
 L'ÉTANG DE SAINT-JEAN > Saint-Jean-en-Royans : Truites arc-en-ciel
 - LE GOLFE DES MUSARDS > La Roche-de-Glun : Gardons, ablettes, brochets, carpes

 LES LILAS > Châteauneuf-sur-lsère : Gardons, brochets, carpes

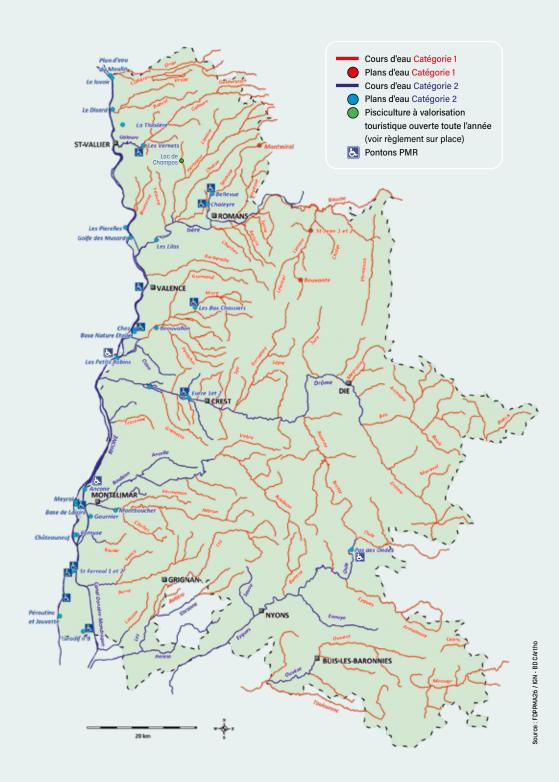
 LE LAC (domaine privé de l'État) > Bouvante : Truites fario et arc-en-ciel, gardons, vairons, carpes
 - LES BAS CHASSIERS > Chabeuil : Gardons, tanches, brochets, black bass, carpes
- LE CHEZ* > Étoile : Gardons, tanches, carpes, brochets, truites arc-en-ciel
- LA BASE NATURE > Étoile : Gardons, carpes, prochets, troites arc-en-cier
 - LE LAC DE BEAUVALLON > Beauvallon: Gardons, tanches, carpes, brochets, truites arc-en-ciel
- LES PETITS ROBINS > Livron : Gardons, perches, brochets, carpes, black bass

 LAC DES PETITS ROBINS > Livron : Gardons, perches, brochets, carpes, black bass
- LE LAC ÉCOSITE > Eurre : Gardons, perches, tanches, carpes, brochets, truites arc-en-ciel
- LE LAC (CARRIÈRE LAFARGE) > Eurre : Gardons, carpes, perches, brochets, black-bass LE LAC DE MEYROL > Montélimar : Gardons, carpes, perches, brochets, sandres
- LE LAC D'ANCÔNE > Ancône : Gardons, carpes, brochets, sandres, black bass
- LA BASE DE LOISIRS > Montélimar : Gardons, carpes, black bass, sandres, brochets LE GOURNIER > Montélimar : Truites arc-en-ciel, gardons
 - LE LAC DE MONTBOUCHER Montboucher : Truites arc-en-ciel, gardons
 - LES PLANS D'EAU > Châteauneuf-du-Rhône : Gardons, black bass, sandres, brochets
- LA CAMUSE > Châteauneuf-du-Rhône : Gardons, sandres, black bass, brochets, carpes
- LE PAS DES ONDES* > Cornillon-sur-Oule : Perches, gardons, carpes, truites arc-en-ciel
 - LES LACS DE SAINT-FERRÉOL > Donzère : Gardons, carpes, brochets, sandres, black-bass
- LAC EURODIF > Pierrelatte : Gardons, carpes, sandres, black bass, brochets, truites arc-en-ciel
- 👃 🤝 JOUVETTE ET PÉROUTINE > Pierrelatte : Gardons, carpes, perches, brochets, sandres, black-bass













Pêcheurs amateurs aux engins et filets

sur le domaine public

C'est la 31º association de pêcheurs du département et son président (Olivier Bouchet) est membre de droit de la Fédération. La pêche aux engins se caractérise par l'utilisation de filets (carrelets, éperviers, araignées, balances à écrevisses, etc), de nasses et de cordeaux et se pratique généralement à partir d'une embarcation.

Le Rhône offre un potentiel important pour d'innombrables espèces comme par exemple l'écrevisse et ce toute l'année puisqu'il s'agit d'écrevisses introduites et donc considérées comme "nuisibles" (écrevisses améri-

caines ou de Louisiane); il est interdit de les remettre à l'eau et de les transporter vivantes. •

CONTACT:

Olivier Bouchet - Tél.: 06 27 54 79 49 olivier.bouchet@aliceadsl.fr http://federation-nationale-adapaef.fr

VENTE DE CARTES*:

- Nord Drôme Tél.: 06 71 35 80 53Sud Drôme Tél.: 06 27 54 79 49
- * Carte de pêche départementale réciprocitaire avec CPMA "engins et filets"

Quand la pêche de loisir sert la connaissance scientifique!

Du fait de leur présence régulière au bord des fleuves et rivières, les pêcheurs constituent un vecteur d'informations capital pour les scientifiques et les gestionnaires notamment au travers des différentes espèces de poissons capturées. C'est pourquoi, l'Association MRM suit la migration des aloses grâce au suivi de vos captures via des carnets de pêche...

L'ALOSE FEINTE DE MÉDITERRANÉE : TARPON MADE IN RHÔNE

Espèce endémique de Méditerranée, l'Alose feinte vit en mer et remonte les cours d'eau au printemps (mars à juin) pour se reproduire. Par son cycle biologique, cette espèce sensible est particulièrement soumise aux problématiques de franchissement d'obstacles à la continuité écologique. Elle est aujourd'hui classée comme quasi-menacée sur la liste rouge des espèces menacées.

UN POISSON DE SPORT CERTES, MAIS UN POISSON FRAGILE ...

L'alose feinte de Méditerranée est un poisson de sport méconnu et fragile. C'est pourquoi, sa pêche en catch and release, de préférence, nécessite certaines précautions :

- Utilisez un hamecon simple sans ardillon
- Limitez la durée du combat
- Maintenir l'alose dans l'eau (épuisette)
- **Réduire** le temps de manipulation.



Vous êtes pêcheur d'aloses, même occasionnel? Vous pouvez nous aider... Demandez-nous votre carnet de capture.

> Retrouvez toutes nos actualités sur : www.migrateursrhonemediterranee.org



Association: Migrateurs Rhône-Méditerranée

Rue André Chamson - 13200 ARLES - **Tél : 04 90 93 39 32** contact@migrateursrhonemediterranee.org www.migrateursrhonemediterranee.org





Tél.: 04 75 03 11 00 La Ravicole - 4, RD 132 - 26140 ANDANCETTE www.delmonico-dorel.com



Le pôle technique

Les responsables associatifs du monde de la pêche ont également, de par leurs statuts, une mission fondamentale de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

LES MISSIONS DU PÔLE TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION:

> Inventaires, analyse et suivi des populations piscicoles et astacicoles La faune piscicole (poissons) et la faune astacicole (écrevisses) sont d'excellents bio-indicateurs de l'état général des cours d'eau. En outre, la température de l'eau est le paramètre le plus structurant d'un peuplement: elle influe sur les espèces présentes, leurs abondances et leurs répartitions.



Mise en place, suivi et actualisation des outils de gestion internes (PDGP, Atlas poissons)

Le document de référence en matière de gestion piscicole et plus généralement de gestion des milieux est le PDPG (Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles). Ce document détermine l'état du milieu, diagnostique les problématiques et propose des mesures adaptées de restauration et de gestion du milieu, à partir de l'étude du déroulement du cycle biologique de l'espèce « repère ». Le PDPG en vigueur est disponible à l'adresse suivante: http://fedepeche26.com/pdpg-plan-departemental-de-protection-du-milieu-aquatique-et-de-gestion-des-ressources-piscicoles.html

Un second outil a également été mis en place par le pôle technique: Un atlas de répartition des espèces piscicoles et astacicoles, élaboré sur la base de plusieurs dizaines d'années d'inventaires. Ce document est disponible à l'adresse suivante: http://fedepeche26.com/atlas-des-especes-piscicoles-de-la-drome-en-milieu-naturel.html



Conseil, assistance technique auprès des AAPPMA

Le pôle technique intervient en soutien à l'ensemble des A.A.P.P.M.A. de la Drôme. Il apporte un appui technique et une expertise en matière de gestion piscicole et halieutique des cours d'eau: Consultation / échanges lors de la réactualisation du PDPG, aide à la mise en place des PGP (Plans de Gestion Piscicoles), aide au montage des dossiers, préconisations d'actions locales, suivis à mettre en œuvre, définition des modalités de gestion, rédaction de notes techniques simplifiées, formation des bénévoles, échanges réguliers (réunions, échanges téléphoniques).

> Réalisation d'études et travaux sur les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques subissent de nombreuses pressions de différents ordres: prélèvements, pollutions diverses, modifications physiques des cours d'eau, etc. ... Ces pressions sont identifiées et quantifiées notamment dans le cadre du travail effectué dans le PDPG. Des actions visant à réduire, voire supprimer les effets néfastes des pressions avérées sont alors préconisées et priorisées. Le pôle technique a alors un double rôle: sensibiliser les acteurs et parfois prendre certaines maîtrises d'ouvrage.

> Gestion administrative et financière des dossiers

Les réalisations de la Fédération nécessitent un travail conséquent de gestion de projet : conventions de partenariat, mise en place et actualisation de tableaux de bords, rédaction de bilans annuels, gestion de dossiers de demande d'aides financières, rédaction de dossiers réglementaires (loi sur l'eau), bilans techniques et financiers, etc.



> Concertation avec les acteurs locaux

La Fédération entretien des contacts privilégiés avec l'ensemble des acteurs du territoire (administrations, collectivités territoriales, financeurs, etc...). La Fédération est une véritable force de propositions de par ses compétences et ses connaissances. Ce travail coopératif permet de mutualiser les compétences, les connaissances et les expertises, d'optimiser la gestion, de déterminer les actions les plus cohérentes et obtenir des fonds pour leur mise en œuvre.

> Formulation d'avis techniques

Dans le cadre de sa mission de préservation des milieux, la FDPPMA26 est très régulièrement sollicitée pour son avis et expertise technique dans le cadre de différents projets. Dans tous les cas, le pôle technique a un œil très attentif quant à leur nature, leurs objectifs, leurs impacts potentiels en phase travaux et post-travaux et veille au respect de la réglementation et des divers documents de planification en vigueur sur le territoire concerné, notamment pour s'assurer de la préservation de l'environnement aquatique. Dans les cas les plus extrêmes, la Fédération peut saisir la iuridiction compétente.

Le pôle animation et développement

Composé d'un agent et d'un chargé de développement, tous les deux diplômés d'état, ce pôle a pour objectif de développer et promouvoir le loisir pêche auprès du grand public et des scolaires.

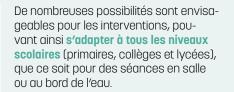
Éducation à l'environnement et au développement durable

râce à son programme pédagogique 🤍 « À la découverte des milieux aquatiques », la Fédération intervient en milieu scolaire afin de sensibiliser la future aénération au bon fonctionnement et au respect des milieux aquatiques.

Plusieurs thématiques sont abordées:

- L'eau sur la terre,
- Découverte des poissons d'eau douce,
- Les habitants des milieux aquatiques et leurs relations,
- Impacts de l'activité humaine sur les milieux aquatiques et la biodiversité,

Mon premier poisson.





Promotion et développement du loisir pêche

LES ATELIERS PÊCHE NATURE

Ils ont ont pour objectif de permettre, aux jeunes pêcheurs, de découvrir la pêche de manière autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et d'eux-mêmes.



Durant les vacances scolaires, les agents de développement de la Fédération initient petits et arands à la pratique de la pêche.

Des stages thématiques Tons publics sont organisés:

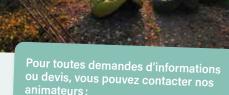
Découverte de la pêche des carnassiers aux leurres en float-tube, de la carpe, de la truite et de la pêche au coup.

Ces stages sont destinés à tous les publics, les centres de loisirs, MJC et les campings.



Sept Ateliers Pêche Nature prennent place dans le département de la Drôme:

- A.P.N. de la Gaule Annevronnaise,
- A.P.N. du Royans,
- A.P.N. de la Gaule Romanaise et Péageoise,
- A.P.N. de la Gaule Pierrelattine,
- A.P.N. de la Gaule Rambertoise,
- A.P.N. des Pêcheurs de la Plaine de Valence.



Jérémie Sastre C 06 18 54 53 76 Florian Thezier @ 06 22 02 32 86

ou le responsable fédéral Jean-Marc Ducoin @ 06 71 61 82 62

Ce qu'il faut retenir

Des conseils simples à suivre sur toute la ligne!

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou encore élagage d'arbres... autant d'activités à risque si elles sont pratiquées. à proximité des ouvrages électriques.

- Restez éloignés des ouvrages électriques.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contactez le numéro d'ur gence dépannage indiqué sur votre facture d'électricité.

Le danger existe également à proximité d'une ligne électrique. En effet, vous pouvez alors provoquer un arc électrique (appelé « amorçage ») et entraîner une électrocution.

Un seul mot d'ordre: pour les loisirs, comme pour le travail, restez à distance!



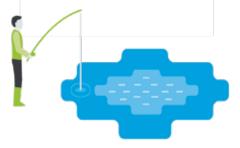
Les principales situations à risque en un clin d'œil

- Pratique de sports aériens ou de loisirs en extérieur
- Pratique de la pêche
- Utilisation d'un engin de grande hauteur (nacelle, grue)
- Élagage et abattage d'arbres
- Travaux sur façade ou sur toiture (échafaudage)
- · Creusement d'une tranchée
- · Manutention d'objets de grande longueur
- Bricolage

Pêchez ces conseils sans modération!

Vous pratiquez la pêche? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur? Ces conseils vous concernent:

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



Pour toute information complémentaire, consultez electricite-prudence.fr ou rendez-vous sur enedis.fr et rte-france.com











Elle en assure la gestion piscicole, l'aménagement et l'entretien en partenariat avec les AAPPMA locales. Elle maintient de cette façon ces espaces halieutiques dans le domaine de la pêche associative, dans l'intérêt de tous les pêcheurs.

Ainsi, elle est propriétaire des plans d'eau:

- Les Petits Robins à Livron,
- des Bas Chassiers à Chabeuil,
- d'un parcours sur les rives du Roubion, commune de Montélimar.

Elle est également locataire :

- du plan d'eau Jouvette et Péroutine à Pierrelatte (domaine privé),
- du plan d'eau Base Nature d'Étoile à Étoile (domaine privé),
- du 2º lac aux Petits Robins à Livron (domaine privé),
- du plan d'eau de Bouvante sur la commune de Bouvante (domaine public). •





Le domaine public

Dans le département de la Drôme, le domaine public d'État est constitué de :

EN 1ère CATÉGORIE :

- la Bourne, en amont du plan d'eau de Saint-Nazaire en Royans,
- la Lyonne du pont du port aux bois à Saint-Jean en Royans à la confluence avec la Bourne,
- le Bez du confluent de l'Archiane à la confluence avec la Drôme,
- le lac de Bouvante (sur la rivière Lyonne).

EN 2^E CATÉGORIE :

- le Rhône sur tout son parcours dans le département ainsi que les canaux et contre canaux du Rhône, deux tronçons du Meyrol sur la commune de Montélimar ainsi que les plans d'eau suivants:
- > Étang du Moulin, commune de Saint-Rambert-d'Albon et de Sablons (38),

- > Étang du Lavoir, commune de Saint-Rambert d'Albon,
- > Golfe des Musards, commune de la Roche de Glun,
- > Plan d'eau du Chez, commune d'Étoile,
- > Lac des pêcheurs, commune de Montélimar,
- > Lône d'Ancône, commune d'Ancône.
- l'Isère, sur tout son parcours dans le département,
- la Drôme, de sa confluence avec le Bez à sa confluence avec le Rhône,
- la Bourne, plan d'eau de Saint-Nazaireen-Royans, en face du hameau des Bouveries, commune de Saint-Nazaireen-Royans, jusqu'à sa confluence avec l'Isère

LA RÉGLEMENTATION ANNUELLE

La réglementation départementale annuelle est éditée chaque année par la Fédération. Ce document est disponible auprès de tous les dépositaires de cartes de pêche, des offices de tourisme et syndicats d'initiative ainsi qu'auprès de la Fédération.

Quand un cours d'eau ou un plan d'eau est mitoyen entre plusieurs départements, il est fait application, à défaut d'accord entre les préfets, des dispositions les moins restrictives dans les départements concernés.

(Art. R 436-37 CE).

LA BOURNE: UNE LIMITE À CONNAÎTRE

En amont de la confluence avec la Vernaison, à Pont-en-Royans, la Bourne est du domaine privé; des panneaux ont été posés sur place. Pour y pêcher il faut soit la carte de pêche de l'Isère soit la carte interfédérale soit une vignette du club halieutique, de l'EHGO ou de l'URNE.

Attention la réglementation qui s'applique est celle du département de l'Isère.

RENSEIGNEMENTS:

Fédération de l'Isère. Tél. 04 76 31 06 00 www.peche-isere.com

Les pontons handipêche

Les AAPPMA et la Fédération aménagent des pontons* pour faciliter l'accès à la pêche aux personnes à mobilité réduite.



Des pontons sont implantés à ce jour du nord au sud du département à:

- Champagne: (rive Ardèche) sur le Rhône,
- Saint-Barthélemy-de-Vals: sur le plan d'eau des Vernets,
- Peyrins: sur le lac de Bellevue et sur les deux plans d'eau de Chaleyre,
- Valence/Guilherand Granges: sur les bords du Rhône,
- Chabeuil: sur le plan d'eau des Bas Chassiers,
- Étoile: sur le plan d'eau du Chez,
- Livron: sur le plan d'eau des Petits Robins
- Eurre: sur le plan d'eau « Écosite »,
- Ancône: sur la Lône et sur le lac,
- Montélimar: sur la base de loisirs de Montmeillan,
- Donzère: sur le plan d'eau de Saint-

Ferréol et au bord du Rhône, à proximité du pont du Robinet,

- Pierrelatte: sur le lac Eurodif, sur la Lône de Malaubert et sur le lac de Jouvette et Péroutine,
- Cornillon /Oule: sur le plan d'eau du Pas des Ondes.

Un parcours a été spécialement aménagé pour faciliter l'accès au plan d'eau du Lavoir à **Saint-Rambert-d'Albon**.

* Outre, les AAPPMA locales et la Fédération départementale, ces pontons bénéficient d'aide au financement de nombreux partenaires (Département, Communes, EDF, CNR, Fédération Nationale de la Pêche en France, Club Halieutique).





- + de 17 000 références
- → les marques au meilleur prix
- → des promos toute l'année

CARPE - CARNASSIER - COUP - FEEDER - MER - NAVIGATION - TRUITE



300 rue des chabanneries 26500 Bourg-lès-Valence (Zone E.Leclerc)

© 04 75 55 00 39

OUVERT du lundi au samedi 9h/12h - 14h/19h



Crédit Mutuel

www.creditmutuel.fr

0 810 205 878 Service 0,06 €/min

Denis COLLANGE

Rénovation / Maître d'oeuvre / TP

8 Rue Louis Peyrouse 26600 Pont De L'Isère

06 77 23 23 49





SAS BATI COLLANGE





Des surveillants informateurs

Les gardes particuliers des AAPPMA assurent des missions de police de la pêche et d'information auprès des pêcheurs et du public.

Parmi ses différentes missions la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique doit assurer la surveillance de la pêche qui permet au pêcheur d'être informé, de respecter la réglementation mais aussi d'être écouté. Tous les pêcheurs sont soumis à la réglementation nationale complétée par les arrêtés préfectoraux départementaux.

L'ensemble du domaine est surveillé par des gardes bénévoles issus des AAPPMA, bénéficiant de formation initiale en matière de police de la pêche et de remise à jour régulière. Certains, à leur demande, sont agréés pour intervenir sur le domaine fédéral (plans d'eau et linéaires dont le droit de pêche appartient à la Fédération).

Lors d'un contrôle tout pêcheur doit présenter sa carte de pêche en cours de validité, laisser vérifier les techniques et modes de pêche qu'il emploie ainsi que les poissons capturés.

UN RÔLE D'ÉDUCATION

Outre cette vocation première consistant à assurer cette mission de police, les gardes jouent également un rôle d'éducateur et d'informateur auprès des pêcheurs et du public. Ils recueillent les observations des pêcheurs qu'ils transmettent à la Fédération ainsi qu'aux services administratifs et restent en relation avec les acteurs et partenaires du monde halieutique. Très présents sur le terrain, ils sont les observateurs attentifs et les sentinelles du milieu aquatique.











Liberté Égalité Fraternité

Créé au 1er janvier 2020 à partir de l'Agence française de la biodiversité (AFB, ex-ONEMA) et de l'Office national de la chasse et de faune sauvage (ONCFS) qu'il remplace, l'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public chargé de la protection et la restauration de la biodiversité.
L'établissement s'investit sur un large panel de missions:

- Police de l'environnement: travaux en cours d'eau, pollutions diffuses et accidentelles, prélèvements, sécheresse, police de la pêche et de la chasse, espèces protégées, détention d'espèces sauvages, espaces protégés...
- Police sanitaire de la faune sauvage: mortalité oiseaux, mortalité écrevisse...,
- Connaissance des milieux et des espèces: suivi piscicole, suivis oiseaux, suivi loup...,
- Appui aux acteurs et mobilisation de la société: SAGE, contrat de rivière, atlas de biodiversité communal,
- Appui à l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques: constat dommage loup, avis techniques...
 Dans la Drôme, le service départemental

est composé de 17 inspecteurs de l'environnement, commissionnés et assermentés, et d'une assistante administrative.

CONTACT:

Office Français de la Biodiversité Service départemental de la Drôme 148, rue de la Vigne - Z.A. Brunelle 26 400 EURRE - Tél.: 04 75 25 64 46 sd26@ofb.qouv.fr

Plus d'infos sur : www.ofb.gouv.fr



Le **Guide de la pêche en Drôme** est édité par la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 50 chemin de Laprat, 26000 VALENCE. Tél.: 04 75 78 14 40 - Directeur de la publication: Christian Brély Réalisation graphique: www.studiovalfr - Photos: Fédération 26 et FNPF hors: P.1, 15 et 60: pexels-cottonbro, P. 2: ladrometourisme, P. 3 et 36: Fotolia, P. 5 et 56: Istockphotos, P. 7: HD@Crespeau, P.: 4, 7, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 34, 38, 44, 54, 56, 58: E. Georges, P. 24: L. Dupuis, 62/63 (bandeau): pexels-d. Torobekov, DR - Imprimeur: Impact («Imprim'vert») - Tirage: 17000 exemplaires sur papier certifié PEFC. Édition 2022

L'ARPARA

ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES





Association loi 1901, l'ARPARA rassemble les douze Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes et les deux associations de protection des poissons migrateurs MRM et LOGRAMI. Elle est agréée pour la protection de l'environnement.

L'ARPARA fait partie du réseau national des Structures Associatives Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (SAAPL), représenté par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

SES MISSIONS :

- > ACCOMPAGNER les structures membres dans la coordination et la mutualisation de leurs actions au niveau de la région.
- > ÉLABORER des projets et des partenariats régionaux pour la protection des espèces, des milieux aquatiques et le développement de la pêche de loisir (en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du « Plan Pêche » pluriannuel).
- > REPRÉSENTER les structures de la pêche de loisirs dans les instances de gouvernances régionales.



- > PARTICIPER aux politiques régionales sur les projets d'aménagement ou relatifs à la qualité des milieux aquatiques, peuplements piscicoles et pratique de la pêche de loisir.
- > VALORISER des projets de communication en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du loisir pêche.

Contact:

ARPARA: 1, allée du Levant 69890 La Tour-de-Salvagny 0472180180

Pour en savoir plus :

www.peche-auvergne-rhonealpes.fr

LES ACTIONS DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES

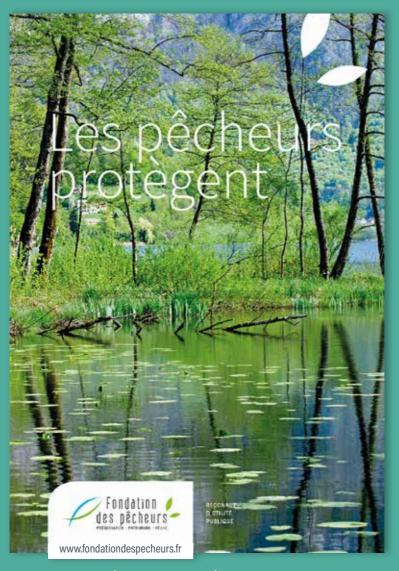
Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptent une centaine de salariés aux compétences en ingénierie hydrobiologique, animation, éducation à l'environnement, développement ou garderie. Tous œuvrent pour la préservation du milieu aquatique et le développement de la pêche de loisir en eau douce.

- > SUIVI DES PEUPLEMENTS PISCICOLES ET ASTACOLES: recensements, pêches d'inventaires, études morphologiques et thermiques des cours d'eau...
- > RESTAURATION DU MILIEU AQUATIQUE: travaux pour rétablir la continuité écologique, aménagements/entretiens des berges, zones d'habitats ou de repro-



duction piscicoles, entretien des cours d'equ...

- > GESTION DE LA RESSOURCE PISCICOLE: alevinage, repeuplement, pêche de sauvetage, surveillance du domaine piscicole.
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PISCI-COLE: aménagement des zones d'accès (pontons, accès personnes à mobilité réduite), création et labellisation de parcours pêche spécifiques (passion, découverte, famille, carpe, mouche, remise à l'eau obligatoire...)
- ACQUISITION DE DROITS DE PÊCHE sur le domaine public ou privé pour accroître le patrimoine piscicole.
- PROMOTION DU LOISIR PÊCHE: organisation d'animations découverte, initiation aux techniques de pêche (Ateliers Pêche Nature), concours...
- SENSIBILISATION ET ÉDUCATION À L'EN-VIRONNEMENT: intervention en milieu scolaire pour sensibiliser les plus jeunes au fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité aquatiques.



FONDATION DES PÊCHEURS: ENGAGÉS POUR LES MILIEUX HUMIDES